

Organisation à la Rolling Mills

(page 2)

Améliorations dans le Bâtiment

(page 3)

Les grévistes tiennent bon

(page 4)



VOL. XXVIII — No 33

Montréal, 29 août 1952

Pire qu'Asbestos...?

INTERVENTION

Nous apprenons en dernière heure qu'à la suite de démarches à Ottawa, le gouvernement fédéral aurait fait une intervention auprès des employeurs des chantiers maritimes de Lauzon et de Montréal et qu'une offre en serait résultée.

C'est M. Sarto Fournier, député fédéral de Maisonneuve-Rosemont, qui a annoncé le fait aux grévistes réunis mercredi au Marché St-Jacques. On apprend toutefois que cette offre serait inacceptable aux grévistes. La nouvelle est quand même bonne puisque "ça bouge".

On croyait depuis '49 que tous les records avaient été battus dans l'amiante mais peu de grève auront donné lieu à des manifestations patronales plus dégoûtantes que la irève de Louiseville. Déclenché par la compagnie après six mois de chômage partiel, contre les ouvriers déjà affamés et par un chantage non dissimulé, ce conflit s'est poursuivi dans un climat de mépris pour le syndicalisme que bien peu de compagnies ont affiché dans notre pays.

La semaine dernière, après six mois de grève, l'Associated Textile a proposé un règlement basé sur sept conditions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles respirent un antisindicalisme forcené. Bien que les journaux quotidiens aient publié ces sept points, nous les reproduisons quand même pour la honte de cette compagnie et pour l'édification de tous les syndiqués :

1. changement immédiat de l'exécutif et de l'agent d'affaires du syndicat du textile de Louise-

ville; 2. maintien des scabs au travail après le règlement de la grève; 3. engagement individuel de chaque employé; 4. maintien des procédures judiciaires actuelles et de toutes celles qui pourraient survenir; 5. rétroactivité incertaine; 6. signature d'un contrat collectif de travail pour une durée de deux ans; 7. abolition de l'atelier syndical imparfait et de la retenue syndicale.

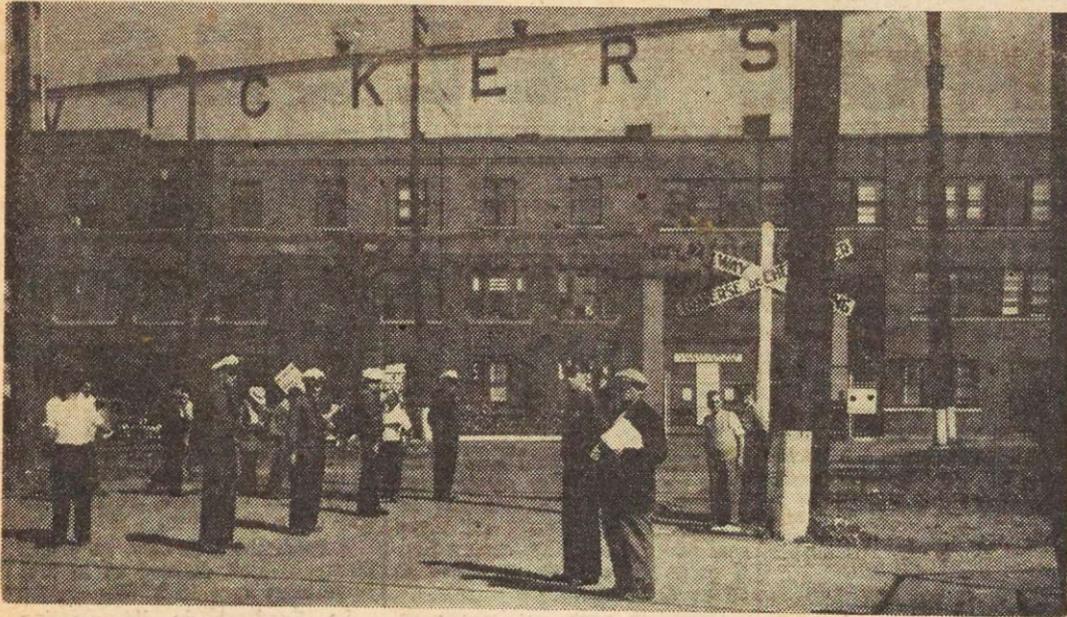
Inutile de dire que, même après six mois de sacrifices, les ouvriers de Louiseville avaient encore trop de courage pour accepter de s'étrangler ainsi de leurs propres mains. Dimanche soir dernier, l'assemblée générale des grévistes a rejeté toutes et chacune de ces sept conditions.

Entre temps, Louiseville avait été témoin de scènes incroyables alors que six individus avaient profité de la nuit pour assaillir les maisons de deux grévistes: Roland Paulhus et Paul Baribault. Au premier endroit, les assaillants ont malmené deux femmes qu'ils ont trouvées à la maison, en plus de dévaliser et de saccager la demeure elle-même. Chez Baribault, ils ont tiré quatre coups de feu vers la porte et les fenêtres, au risque de blesser les occupants. A ce dernier endroit, en plus d'une balle

de revolver, la police a retrouvé sur les lieux une photographie qui serait celle de l'un des individus en question et que plusieurs personnes ont identifiée comme la photo d'un agitateur politique qui avait fait des siennes contre les ouvriers le jour de la mise en nomination de Me Germain Caron, député du comté.

Malgré tous ces événements, le piquetage continue comme à l'ordinaire sous la surveillance de la police provinciale. Les gens de Louiseville trouvent curieux que cette même police n'ait pas eu connaissance des exploits que nous venons de rapporter, alors qu'elle occupe en force la petite ville et relève avec soin tous les agissements des grévistes.

Au moment où nous allons sous presse, une rencontre se trouve en cours à Québec entre la compagnie et les délégués du syndicat de Louiseville. Son Excellence Mgr Georges-Léon Pelletier assiste à ces pourparlers au cours desquels René Gosselin doit soumettre à la compagnie une contre-proposition relative à chacune des sept conditions proposées par la compagnie.



La police s'est jusqu'ici conduite avec beaucoup de modération et de bon sens sur les lignes de piquetage de la Vickers. Il est à noter que cette modération a eu comme résultat des relations amicales et l'absence de tout incident.



Cette paix n'empêche pas les grévistes, cependant, de faire connaître aux passants, par l'intermédiaire de leurs affiches, qu'il n'y aura pas de travail sans contrat et qu'ils réclament, en outre des salaires justes, le respect de l'ancienneté et la sécurité syndicale.

AU PLUS TOT!

L'Exécutif nous demande de rappeler à tous les syndicats que les lettres de créance de chacun de leurs délégués au congrès de la C.T.C.C. doivent parvenir au trésorier au plus tard le 11 septembre si les délégués veulent avoir le droit de siéger.

Le trésorier prie de son côté les officiers de faire parvenir ces lettres de créance (ainsi que \$5 dollars par délégué de frais d'inscription et \$1.50 par syndicat pour la copie imprimée du procès-verbal) le plus tôt possible. On aidera grandement le secrétariat en n'attendant pas au dernier moment pour remplir ces formalités.

Syndicalisme et coopération : V

Action concertée

Nous avons dit, la semaine dernière, que les augmentations de salaires ne signifiaient pas nécessairement des augmentations du pouvoir d'achat des travailleurs. Ce fait est clair pour un syndiqué. Les lecteurs se souviendront que le 17 août 1951 le journal "Le Travail" leur livrait les résultats d'une enquête-éclair sous le titre: "Le niveau de vie de 4 ouvriers sur 10 a baissé depuis 1946". Les syndiqués de France et de Belgique ne parlent pas autrement. En Belgique, particulièrement, on en est venu à la conclusion que coopérateurs et syndiqués devraient se donner la main et affronter ensemble ce problème d'intérêt commun. Dans "Le Coopérateur", journal coopératif belge, André Genot, chef ouvrier, annonce la campagne d'action commune:

En Belgique

"Les organisations coopératives et syndicales ont décidé d'engager en commun, au cours des prochaines semaines, une ardente campagne en faveur d'une plus équitable répartition du revenu national et de l'amélioration du pouvoir d'achat.

"Une telle attitude n'étonnera personne. De tous temps, nos deux mouvements ont été étroitement solidaires et fraternels. L'organisation coopérative a toujours apporté une aide appréciable à l'action syndicale. Au début de leur lutte pour plus de bien-être, les travailleurs ont, d'ailleurs, souvent confondu les activités syndicales et coopératives. (Ceci est à retenir, nous en reparlerons.)

"En même temps qu'ils réclamaient de meilleurs salaires, des conditions de travail plus humaines, ils créaient par leurs seuls efforts, et souvent au prix de durs sacrifices, des boulangeries, des magasins coopératifs, des Maisons du Peuple. Par la suite, les locaux coopératifs furent toujours mis à la disposition des organisations syndicales. Souvent aussi nos délégués, nos militants chassés des usines pour leur activité syndicale et condamnés, inexorablement, au chômage et à la misère ont trouvé un accueil chaleureux au sein du personnel des coopératives."

Les faits cités par M. Genot ne sont pas particuliers à la Belgique. Dans tous les pays où les travailleurs ont édifié, pour défendre leurs droits et leurs intérêts, ces deux structures, que j'appellerais parallèles, des mouvements syndical et coopératif, ces travailleurs ont bénéficié un jour ou l'autre des deux forces réunies. Certains sont même allés plus loin en y joignant une troisième force: l'action politique. C'est le cas pour la Belgique où une bonne partie des coopérateurs appuient le parti socialiste. En Angleterre, le mouvement coopératif siège, à côté des trade unions et du parti travailliste, au "Comité national du travail". Quant au parti coopératif, qui compte ordinairement quelques députés aux Communes britanniques, il fait bon ménage avec le parti travailliste, plusieurs de ses adhérents ayant même une double affiliation. Au sujet de l'action politique, il importe probablement d'ajouter que c'est une question sur laquelle les coopérateurs des différents pays ne sont pas d'accord. Bon nombre de coopérateurs, en effet, reconnaissent la neutralité politique comme un principe essentiel de l'action coopérative. En Angleterre même, berceau de la coopération économique moderne, l'on a religieusement respecté cette consigne des Pionniers de Rochdale jusqu'au dernier quart de siècle.

Une étude comparée de l'attitude respective des syndicats ouvriers et des coopératives de consommateurs en face de l'action politique constituerait un travail des plus intéressants. Cela nous révélerait, à coup sûr, que dans les sciences de l'homme aussi bien que dans les sciences des choses, les mêmes causes produisent ordinairement les mêmes effets. Ainsi, selon les diverses circonstances particulières, les consommateurs-travailleurs organisés ont-ils été "invités" à lancer un programme d'action politique variant entre la simple éducation civique et la formation d'un parti politique.

Chez nous

Contrairement aux alliances politiques, l'action commune des syndicats ouvriers et des coopératives ne pose aucun problème de principe, sauf lorsqu'elle n'existe pas! Je répète que dans la plupart des pays du monde, y compris le Canada, les relations entre le syndicalisme ouvrier et la coopération sont des plus amicales. Avec le temps, il nous faudra trouver les méthodes qui rendront plus efficaces encore notre communauté de pensée et nos forces respectives. Déjà, dans la province de Québec, nous pouvons citer des réalisations intéressantes. Plusieurs de nos coopératives de consommation ont été formées grâce au travail d'éducation accompli à l'intérieur des syndicats. D'autre part, en diverses circonstances, les syndicats ont bénéficié de l'appui des coopératives pour soutenir leurs revendications. C'est certainement le cas des ouvriers d'Asbestos. Dans plusieurs localités de la province, la coopérative contribue à hausser le niveau des salaires du commerce. Malheureusement, je ne crois pas que ce soit le cas partout mais avec la collaboration de tous les intéressés, cette situation pourrait se corriger.

Jean-Paul LEFEBVRE

La semaine prochaine: "Les syndicats de boutique coopératifs".



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER

Administrateur: MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef: ANDRE ROY

Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny,
Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.50;
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministre des Postes, Ottawa.



FA. 3633*

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLETPièces de rechange
GENERAL MOTORSAutos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

DANS LE M

CAP-DE-LA-MADELEINE

CAMPAGNE D'ORGANISATION A LA ROLLING MILLS

Une grande campagne d'organisation syndicale sera entreprise sous peu à l'Aluminium Rolling Mills de Cap de la Madeleine dont la grande majorité des employés nourrissent depuis longtemps le désir de changer d'allégeance syndicale.

Au cours du mois de juin dernier, certains événements se sont passés dans cette industrie qui ont mis en relief le traitement injuste et arbitraire imposé aux employés par la Compagnie et l'Union existante, voire même par quelques officiers de cette union.

Le 17 juin, un certain nombre de travailleurs, y compris le secrétaire-correspondant de l'Union, ont été congédiés, l'union jouant un rôle de premier plan dans ces congédiements. D'ailleurs, il en est ainsi depuis l'entrée de cette union à l'Aluminium Rolling Mills.

"Lors du premier contrat, raconte le secrétaire-correspondant de l'union, le secrétaire de l'Union du temps n'assista pas aux négociations et il ne signa aucune entente. On le laissa même dans l'ignorance absolue de la convention collective. Il va de soi que le contrat qui fut signé ne ressemblait aucunement à ce que l'assemblée des travailleurs avait accepté quelques jours auparavant. On n'y trouvait aucune clause relative à l'ancienneté ni aucune forme de sécurité syndicale. De plus, ceux qui purent mettre la main sur ce texte furent stupéfaits de trouver

presque à chaque article une phrase de ce genre: "Seule la Compagnie décidera."

"Il en fut de même au renouvellement de la convention, continue le secrétaire-correspondant. Les amendements ne sont pas signés par le syndicat. On s'entend verbalement sur une augmentation de 5 cents de l'heure, mais les employés ne l'ont jamais reçue."

Au printemps dernier, des difficultés survinrent lorsque l'Union accepta, "en principe", le congédiement de 70 employés. C'est alors que, dans l'assemblée, plusieurs s'opposèrent à ces congédiements. La décision du président fut renversée; les congédiements n'eurent pas lieu. Les employés travaillèrent quelques heures de moins chaque semaine et chacun put conserver son emploi.

Vers le même temps, un autre incident eut lieu. Il avait été dé-

cidé que les employés qui remplaceraient leurs camarades en vacances recevraient salaire et demi durant cette période. La Compagnie n'en fit rien et, passant outre aux protestations des intéressés, les officiers de l'Union consentirent à ce bris de contrat.

Quelques jours après cette décision de l'assemblée, ceux qui avaient participé au débat et fait connaître courageusement leur point de vue, furent congédiés. Et le plus grave, ils furent congédiés pour avoir violé la convention collective de travail, l'exécutif de l'Union les ayant tout simplement expulsés sans qu'ils puissent avoir recours à l'assemblée et sans qu'ils aient eu la moindre occasion de se faire entendre.

Cet acte injuste et arbitraire, manigancé par la Compagnie et quelques directeurs de cette union de boutique, provoqua un courant de révolte parmi la masse des travailleurs de l'Aluminium Rolling Mills.

Ceux-ci ont décidé de se libérer de cette union qui, depuis quelques années, leur a fait perdre nombre d'avantages. Une grande campagne d'organisation syndicale vient présentement de commencer dont on attend beaucoup de succès.

NOUVELLES

JOLIETTE

On attend encore la permission de la Commission des Relations ouvrières pour poursuivre un employeur de Joliette qui a congédié un employé pour activités syndicales. Quoi de plus brutal que de vouloir fonder un syndicat?...

* * *

Le Syndicat qui groupe les employés de la Consolidated Textile de Joliette commencera à négocier très bientôt ses nouvelles demandes.

* * *

Syndicat de la Pinatel

Le syndicat qui groupe les employés de la Pinatel attend la convocation de la 1ère séance du tribunal d'arbitrage. L'Hon. René Lippé sera le président de ce tribunal, Me Blais, l'arbitre syndical, Me Robert Lafleur, arbitre patronal. La partie syndicale est prête à procéder.

* * *

Syndicat des Travailleurs du Bois (E. Gohier)

Me Claude Lavery, procureur pour la Cie Gohier, a transmis à M. Noël Lacas, organisateur du Conseil central, un mémoire écrit qui est un plaidoyer en faveur de l'offre de .04 sous d'augmentation faite par M. Edouard Gohier à ses employés. L'organisateur qui a agi comme procureur pour la partie syndicale a répondu à ce mémoire et le tribunal pourra délibérer en vue de rendre sa sentence.

* * *

La Fête du Travail

N'oubliez pas de venir fêter la fête des travailleurs avec le Conseil central des Syndicats catholiques. Dimanche soir, le 31 août, pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph, départ à 6 h. 45 p.m. Prix: \$1.50

aller et retour.

Le lundi 1er septembre, fameuse pièce de théâtre: "Notre petite ville", à la Salle académique du Séminaire, à 8 h. 30 du soir. Prix: places réservées, à \$1 et \$0.75. Rien de mieux pour un si bas prix.

* * *

Chauffeurs de camion

A Joliette, les chauffeurs de camion ont encore des salaires qui varient entre \$32 et \$40 par semaine. Bien rares ceux qui dépassent \$50 par semaine, encore faut-il qu'ils fassent des semaines de 60 et 70 heures.

Organisez-vous, unissez-vous, chauffeurs de camion, c'est votre seule chance!

Plusieurs ont déjà téléphoné à 4676. Faites comme eux!

Dans des télégrammes qu'il a adressés le 13 août 1952 au ministère du Travail, à l'hon. Antonio Barrette et au Secrétaire du Service de conciliation et d'arbitrage, M. J.-A. Mercier, le conseiller technique du Conseil central, M. Jacques Archambault insiste pour que les procédures avancent plus rapidement dans le cas de l'arbitrage à la Quebec Veneer Industries de l'Epiphanie. C'est à la suite d'une assemblée spéciale du syndicat des employés de Quebec Veneer qui s'est tenue à l'Epiphanie, lundi soir, le 11 août dernier, que le Conseil central a décidé d'intervenir. Le syndicat avait demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage, à la suite du congédiement de deux employés seniors de Quebec Veneer, MM. Paul et Maurice Chayer. Les arbitres sont désignés depuis la mi-juin mais on attend toujours la nomination officielle du président du tribunal.

M. Claude-Edouard Héту, avocat de Joliette, a été choisi arbitre syndical, et Me Jean Fillion, C.R., avocat de Montréal, a été choisi arbitre patronal. On sait que d'après nos lois ouvrières provinciales, un tribunal d'arbitrage procède lorsque les arbitres ont reçu leur nomination officielle du ministère du Travail.

* * *

A l'Assomption

Le 14 août dernier, à l'Assomption, les ouvriers et ouvrières de l'Assomption Shoe ont décidé qu'ils ne retourneraient au travail que lorsqu'une convention de travail serait signée. Dans l'après-midi du 14 août, l'organisateur du Conseil central était sur les lieux comme observateur. Tous étaient décidés à obtenir justice, la preuve c'est que même des non-syndiqués s'étaient joints aux syndiqués pour prouver leur solidarité. Le moral était excellent, c'était presque un pique-nique.

A l'assemblée du soir, un projet d'entente était élaboré et le tout se termina vers 10 h. 30.

Le Syndicat de l'Assomption Shoe est un des plus solides et des plus convaincus de notre région.

Il n'y a rien qu'un syndicat ne puisse faire quand chacun et chacune a confiance en l'autre.

Voici la teneur de l'entente signée le 14 août au soir:

A la suite d'une interruption de travail survenue à l'Assomption Shoe, le 13 août 1952, à une heure et trente de l'après-midi:

1. La compagnie s'engage à ne faire aucune discrimination.

2. Les employés s'engagent à être au travail vendredi matin, le 15 août 1952, vers 8 heures.

L'Assomption Shoe Co. Ltée
par Marc Tétrault

Le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de l'Assomption Inc.
par Roger Bigras, prés.

Maurice Cloutier

Témoins:

Lucien Chevalier
Jude Poulin

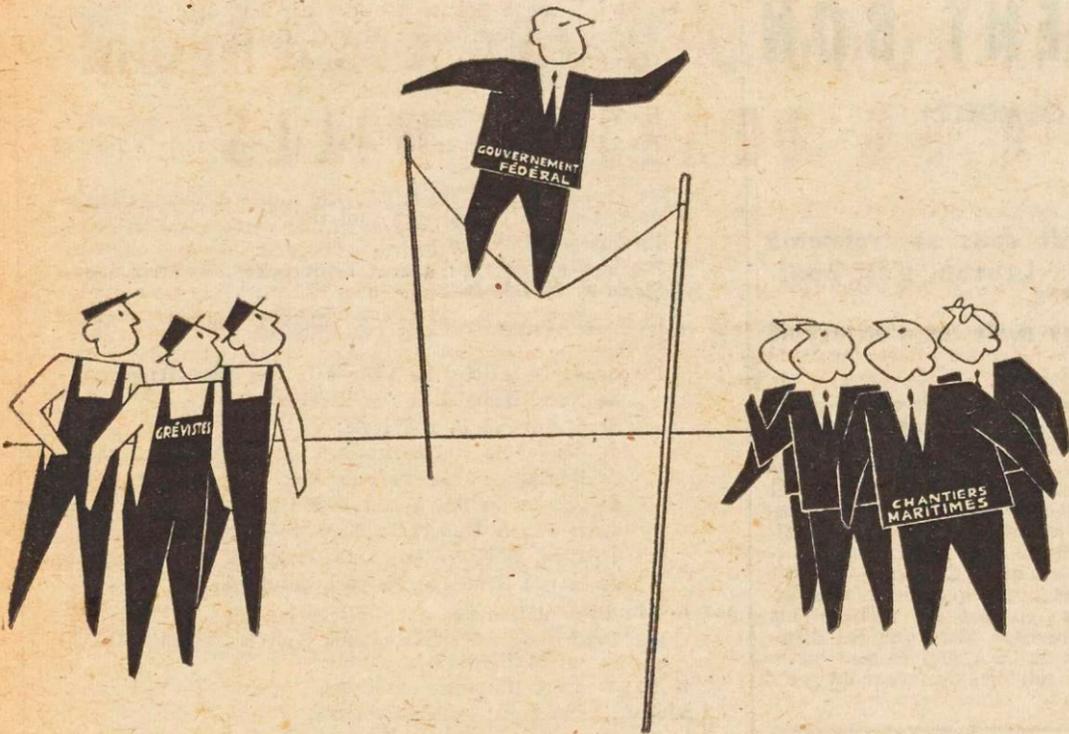
* * *

A Crabtree

Au cours de la semaine dernière, à Joliette, a eu lieu la 1ère séance de conciliation entre le Syndicat catholique et national de la pulpe et du papier de Crabtree et la Cie Howard Smith Paper Mills de Crabtree.

NOUVEAU MOUVEMENT

QUAND CE PETIT JEU SERA FINI...



... DE QUEL COTE PENCHERA-T-IL ?

PAR SENTENCE UNANIME

AMELIORATIONS IMPORTANTES DANS LE BATIMENT, A QUEBEC

Une sentence arbitrale unanime rendue, il y a déjà quelques semaines, a accordé de substantielles majorations de salaire aux ouvriers de l'industrie du bâtiment du district de Québec de même qu'une réduction de quatre heures dans la semaine normale de travail. Cette sentence arbitrale lie les parties, soit le Conseil des Métiers de la Construction des Syndicats catholiques nationaux de Québec et l'Association des Constructeurs de Québec, Inc.

En ce qui concerne les salaires, l'augmentation accordée par le tribunal d'arbitrage est de 15 cents de l'heure pour les ouvriers de métier et de 10 cents de l'heure pour les journaliers. Pour les hommes d'entretien employés à la semaine, l'augmentation a été fixée à \$6 pour les hommes de métiers et à \$4.50 pour les journaliers.

Ces majorations portent le salaire du briqueteur à \$1.60 dans la zone I du décret, \$1.40 dans la zone II, \$1.35 dans la zone III et \$1.25 dans la zone IV; le salaire du menuisier à \$1.40, \$1.30, \$1.25 et \$1.15 selon la zone; le salaire du peintre à \$1.30, \$1.25, \$1.20 et \$1.10.

Le salaire de base, c'est-à-dire le salaire du manoeuvre, s'établit, selon la zone dans laquelle il est employé, à \$1.05, \$0.95, \$0.90 et \$0.80.

44 heures

En matière de durée de travail, la semaine, qui était maintenant de 48 heures par semaine passe à 44 heures pour les hommes de métier dans la zone I. De plus, le tribunal d'arbitrage octroie aux employés de l'industrie de la construction une semaine de vacances payées calculées sur la base de 2% du salaire hebdomadaire. Cet article se lit comme suit:

"Tous les ouvriers de la construction ont droit à une semaine de vacances payées. En conséquence, chaque ouvrier aura droit à 2% de son salaire hebdomadaire qui lui sera payé par son patron en plus de son salaire hebdomadaire."

Surtemps

La stipulation du décret relative au surtemps est également modifiée de manière à prévoir une rémunération à raison de temps et demi avant minuit et de temps double après minuit. Cette rémunération sera calculée non pas sur les taux du décret, mais sur le salaire effectivement payé à l'ouvrier dans chaque cas.

res a en effet démontré des taux de salaires inférieurs pour les ouvriers du bâtiment à ceux des autres ouvriers de cette région. Nous sommes donc unanimes à accéder à cette demande. La ville de Rimouski, qui faisait jusqu'à maintenant partie de la zone III, passe dans la zone II.

Le tribunal d'arbitrage était composé de Me Roger Thibaudeau, qui agissait comme président, du confrère Rosaire Gosselin, président du Conseil des Métiers de la Construction, qui était arbitre pour la partie syndicale, et de M. Abel Ratté, qui avait été désigné par la partie patronale.

C'est le confrère Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., qui représentait le Conseil des Métiers de la Construction et M. J.-E. Picard, secrétaire de l'Association des Constructeurs, qui occupait pour cette dernière.

Programme de la Fête du Travail A MONTREAL

Avant midi, 11 heures :

Messe solennelle à l'Oratoire Saint-Joseph.

Après-midi, 3 heures :

Cérémonie. Allocution de circonstance par Son Excellence Mgr Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal.

Soir, 8 h. 15 :

Procession aux flambeaux suivie du feu d'artifice.

11 heures :

Heure sainte prêchée par Son Excellence Mgr Paul-Emile Léger. Mgr l'archevêque célébrera la sainte messe. On distribuera la sainte communion.

FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.
CHAMBRES SPACIEUSES
REPAS EXCELLENTS
Bières, vins, spiritueux

AMHERST et DEMONTIGNY
(près de la Centrale syndicale)
MONTREAL

de **KUYPER**
Blended **GIN**
DISTILLE AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

REVUE de PRESSE

La rançon d'un principe

Lors de sa dernière assemblée annuelle à Winnipeg, le Congrès des Métiers et du Travail a résolu d'intensifier la lutte anticommuniste à l'intérieur de ses syndicats, sans réclamer toutefois la mise hors-la-loi de ce parti par l'autorité gouvernementale. Dans son numéro du 23 août, l'"Ottawa Journal" résume comme suit les raisons qui ont porté cette association ouvrière à adopter une telle attitude :

"Dans son refus de préconiser la mise au ban du parti communiste, le Congrès fut surtout influencé, semble-t-il, par l'argument suivant : cette mesure violerait le principe de la liberté de parole sur lequel notre démocratie se fonde. De plus, affirme-t-on, le fait de rendre le communisme illégal équivaudrait à le pousser dans la clandestinité : un tel geste ne détruirait pas le communisme, mais ferait de ses adeptes des criminels et transformerait en agents révolutionnaires et en saboteurs des gens qui peuvent "s'agiter" légalement et sans grand dommage à l'intérieur de l'organisation d'un parti."

Après avoir exprimé le plus objectivement possible l'opinion officielle du Congrès, l'"Ottawa Journal" y va de son petit commentaire. Il est évident que ces idées ne lui plaisent pas beaucoup, puisqu'il ajoute :

"Même si la liberté de parole triomphe, la situation n'est pas tout à fait satisfaisante. Nous arborons nos principes en sachant bien que les communistes en profiteront pour essayer de miner nos institutions libres et de renverser notre régime démocratique. Nous honnisons ce que le communisme pêche, mais nous défendons le droit qu'il possède de s'exprimer, et nous savons fort bien qu'il n'y a en lui ni loyauté, ni honneur, ni vérité. Nous payons gros prix pour l'application de ce principe."

Evidemment. Mais comment abandonner ce principe sans tomber exactement dans les erreurs et les excès que l'on reproche si justement aux régimes totalitaires, de gauche ou de droite ?

En garde contre de mauvais conseillers !

Quelques jours avant la grève des chantiers maritimes de Lauzon, "L'Événement-Journal" publiait, sur le ton paternel et doux, cette petite note dont l'intention se devine facilement, à lire entre les lignes. Le titre est un avertissement en lui-même : "Il est bon d'y penser". Mais lisons plutôt, pour notre information et notre... édification :

"Le gouvernement canadien a donné des commandes de \$150,000,000 aux chantiers maritimes de l'Ecosse pour construire des navires de guerre pour son compte. Les chantiers maritimes du Canada ne sont pas outillés pour remplir des commandes de cette importance. Ils le seraient que le Canada y gagnerait encore, en économie de temps et d'argent, à faire exécuter ces travaux en Ecosse. Ce fait est porté à l'attention des ouvriers des chantiers maritimes du Saint-Laurent, pour les mettre en garde contre de mauvais conseillers. Il les met en garde contre une concurrence à laquelle on pourrait toujours recourir si leurs exigences devenaient extravagantes. Avant de se mettre en grève ou de prolonger un conflit industriel, il est bon de songer aux conséquences d'un acte téméraire."

L'auteur de cette petite pièce faussement sage ignore évidemment tout ce qui a précédé les grèves de Lauzon et de Montréal et quelles sont les conditions de travail et les taux de salaires dans les autres chantiers du pays. Nous n'entreprendrons pas de l'informer de ces questions qui ont de l'importance dans le litige actuel. Ce serait peine perdue. Devant de telles manifestations d'ignorance satisfaite, le mieux est de se contenter de sourire.

Le Bureau juridique de la C.T.C.C. vous conseille...

Environ 75% des mandats qui parviennent aux arbitres au commencement des arbitrages sont insuffisants, mal rédigés, fautifs et incomplets. Tous ces mandats donnent lieu à des difficultés d'interprétation qui nécessitent ensuite toute une correspondance inutile pour faire rectifier les mandats et qui même peuvent être la source, à l'occasion, de difficultés juridiques importantes.

Quand vous signez des documents qui doivent servir de base à la rédaction du mandat par le ministre, il convient d'y apporter les plus grandes précautions. On conseille même de vous adresser à vos organisateurs expérimentés ou aux conseillers techniques pour bien définir le mandat que vous entendez confier à l'arbitrage.

À défaut de ce faire, sans doute le Service de Conciliation et d'Arbitrage du ministère du Travail se fera-t-il un plaisir de vous aider à délimiter convenablement et complètement les termes du mandat.

Nous vendons aux PLUS BAS PRIX

Livraison dans toute la ville

Tél. : DO. 5468

GERARD L'ECUYER

PHARMACIEN-CHIMISTE
Spécialiste en Prescriptions

Un escompte spécial est accordé aux membres de la C.T.C.C.

1320 BEAUBIEN EST (près De Lanaudière)

MONTREAL

LA SEMAINE

DANS LES CHANTIERS MARITIMES

LES GREVISTES TIENNENT BON

Gain de cause à 600 ouvriers de Lauzon devant la Commission d'Assurance-chômage

La grève des chantiers maritimes, qui entrera mardi dans sa troisième semaine à Montréal et qui dépasse déjà les quinze jours à Lauzon, s'est poursuivie jusqu'ici sans incident.

Des négociations et des démarches ont été poursuivies mais on n'entrevoit pas encore de règlement immédiat.

A Lauzon toutefois, 600 travailleurs des chantiers qui avaient été mis à pied entre le 13 juillet et le 15 août, viennent de faire triompher leurs réclamations devant le tribunal d'arbitrage de la Commission d'Assurance Chômage.

Ces ouvriers, qui s'étaient trouvés en chômage par suite d'un arrêt de travail des soudeurs, recevront les primes pour quatre semaines. Inutile de noter ici qu'avec tous les autres travailleurs de Lauzon, ce groupe fait aujourd'hui la grève.

Mercredi soir dernier à Montréal, les grévistes de la Vickers ainsi que leurs épouses et une foule de sympathisants se sont réunis au marché St-Jacques pour la première assemblée de masse depuis le déclenchement de la grève. Le président de la C.T.C.C., M. Gérard Picard, était au nombre des orateurs et les grévistes ont prouvé que leur moral restait excellent.

On apprend enfin que le gouver-

nement fédéral recherche lui-même une solution au problème des chantiers maritimes. Il faut savoir qu'au temps de la guerre, les autorités fédérales avaient fixé par décret le salaire de la zone 1 des chantiers maritimes (Halifax à Montréal) à un taux de 5 cents supérieur au reste du pays. Il serait bien étonnant que les mêmes autorités ignorent les réclamations des grévistes alors que les différences de 25 à 50% se sont maintenant rétablies en faveur du reste du pays.

NOUVELLES

SHERBROOKE Agent d'affaires

M. Fernand Bourret, ancien rédacteur en chef du journal *Le Front-Ouvrier*, vient de passer définitivement au monde syndical. M. Bourret a été nommé en effet agent d'affaires du Conseil central des Syndicats nationaux de Sherbrooke. M. Bourret aura la tâche de créer, dans un centre industriel qui se développe de plus en plus, un mouvement ouvrier puissant et efficace.

SHAWINIGAN

La Fête du Travail

Le programme vient d'être mis au point par le comité spécial nommé par le Conseil central.

Une messe sera célébrée à l'église St-Marc, à 10 h. 15 du matin. L'abbé Maurice Leclerc, aumônier de notre Conseil central, agira comme prêtre officiant tandis que le sermon de circonstance sera donné par l'abbé Philippe Laberge, aumônier des syndicats nationaux de Québec.

Pour la messe, des autobus spéciaux seront mis à la disposition des travailleurs des paroisses de St-Sauveur, Ste-Jeanne-d'Arc, St-Bernard et la Baie Shawinigan. Le départ des autobus spéciaux aura lieu à 10 heures du matin à la portes des églises de ces différentes paroisses.

Il va sans dire que tous les travailleurs et les membres de leur famille doivent se faire un impérieux devoir d'assister à cette messe du travail.

Dans l'après-midi, à 2 heures, les enfants de tous les ouvriers syndiqués sont invités à se rendre à l'aréna de Shawinigan pour participer à un programme de courses, de jeux et de concours divers, préparé à leur intention. L'entrée est gratuite et des prix seront distribués aux gagnants.

Dans la soirée, il y aura également à l'aréna de Shawinigan un spectacle de vaudeville de choix présenté par la maison Fred Norman de Montréal. Il s'agit de la même maison qui avait préparé le spectacle de l'an dernier, spectacle qui a été très bien apprécié par toute la population de Shawinigan. Le prix d'entrée pour la soirée est de 50 cents. Plus de deux mille billets ont déjà été réservés. Les personnes voulant se procurer des billets devront s'adresser aux officiers des syndicats ou au bureau du Conseil central, 52, rue des Cèdres, à Shawinigan.

Il est bien entendu que les enfants en bas de 16 ans ne seront pas admis le soir et qu'aucune réservation ne pourra être faite par téléphone.

Grand'Mère

Cette semaine, la population de Grand'Mère a répondu avec une très grande générosité à l'appel lancé par les syndicats de cette ville en faveur de leurs confrères de Louiseville en grève depuis

près de six mois. La cueillette de vivres a été évaluée à plus de \$700, et les souscriptions en argent s'élevaient à près de \$1,000. Ce beau geste témoigne bien de l'esprit civique et social des gens de Grand'Mère.

Jeudi soir, une délégation des syndiqués de Grand'Mère a rendu visite aux confrères de Louiseville et leur a remis les vivres et l'argent recueilli.

Au nom du Conseil central de Shawinigan et des grévistes de Louiseville, nous tenons à remercier vivement la population de Grand'Mère pour sa générosité et à féliciter les organisateurs de la collecte et tous ceux qui y ont participé. Plus de soixante syndiqués ont donné leur concours à cette importante manifestation de solidarité ouvrière, en passant dans toutes les maisons de Grand'Mère pour y recueillir vivres et argent. A tous, un chaleureux merci, au nom de ceux qui sont sur la ligne de feu pour défendre la liberté de tous les travailleurs de notre région et de la province.

Au Conseil central, on prépare activement le congrès de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, qui aura lieu à Shawinigan, du 13 au 18 septembre. Plus de 600 délégués sont attendus dans notre ville. Les personnes ayant des chambres à mettre à leur disposition sont priées d'entrer immédiatement en communication avec Georges-Etienne Hébert, président du comité du logement, 52, rue des Cèdres.

Grand'Mère Shoe

A la Grand'Mère Shoe, le tribunal d'arbitrage a siégé vendredi. La partie syndicale ayant terminé sa preuve, la compagnie a commencé à faire comparaître ses témoins. Une nouvelle séance est prévue pour le 11 septembre.

On annonce par ailleurs qu'Albert Caron, président du syndicat de Grand'Mère Shoe, a été réélu vice-président de la Fédération nationale du cuir et de la chaussure

La Fête du Travail à Asbestos

8 h. 30 : Parade Fanfare Cadette. Départ en face de leur local, Blvd. St-Luc, de là, à la rue Chassé, de là, à la rue Bourbeau, descente par la rue Notre-Dame jusqu'à l'église St-Aimé. La fanfare se placera sur le parterre en face de l'église pour l'arrivée de Mgr G. Cabana.

9 heures : Messe à l'église St-Aimé par S.E. Mgr G. Cabana. Sermon de circonstance : Mgr G. Cabana.

Chant : responsable, Paul Pelletier.

Placiers : O. Tellier et Aimé Sirois.

Quête : Garde honneur.

Places réservées pour les invités d'honneurs et la fanfare cadette.

h. 30 : Parade : départ Hôtel de Ville (fanfare, chars allégoriques, tous les travailleurs sont invités).

En charge : Chef de police.

Placiers en charge : Oscar Tellier, Ray. Pellerin, Aimé Sirois et Wilfrid Demers.

Chars allégoriques, en charge : Robert Toutant et Albert Drouin.

Parcours : De l'Hôtel de Ville à la rue Notre-Dame;

de Notre-Dame à la rue St-Aimé;

de St-Aimé à la rue Noël;

de Noël à la rue Bourbeau;

de Bourbeau à la rue du Roi;

de la rue du Roi à la rue St-Hubert;

de la rue St-Hubert au Blvd. St-Luc;

du Blvd. St-Luc à la rue St-Joseph;

de la rue St-Joseph au parc municipal.

2 h. 15 : Présentation des chars allégoriques.

Distribution de rafraîchissements pour les enfants (O.T.J.) qui auront participé à la parade.

2 h. 30 : Concert Harmonie Asbestos.

3 heures : Comédiens; trapèzes volants.

3 h. 30 : Joute de baseball au terrain du parc.

5 h. 30 : Souper canadien au sous-sol de l'église St-Aimé, sous la présidence de la "Reine du Travail 1951".

6 h. 30 : Bienvenue par Armand Larivée; présentation des invités d'honneur.

7 heures : Couronnement de la "Reine du Travail 1952".

Adresse de la Reine.

Réponse à la Reine.

Représentants des patrons : J. Eby, gérant de la C.J.M.

Représentant des ouvriers : R. Hamel, président de la Fédération nationale E.I.M. Inc.

Représentant des marchands : Ed. Bruneau, président des Marchands détaillants.

Représentant des professionnels : J.-M. Beauchesne, notaire.

Représentant du clergé : L.-P. Camirand, prêtre-curé, aumônier S.N.A.A. Inc.

Aussi MM. Ernest Gingras, député fédéral, et Emilien Lafrance, député provincial, adresseront la parole.

8 h. 15 : Tirage des billets.

8 h. 30 : Pièce : "La Voix dans les Chênes", d'Ernest Pallascio-Morin, présenté par "Les Copains de l'Art Enr.". Directeur : Paul Lavoie.

et membre du comité paritaire de la province de Québec, au cours du récent congrès de la Fédération qui a eu lieu à l'Assomption.

Canadian Resins

A la Canadian Resins, le syndicat annonce qu'il a demandé l'intervention d'un conciliateur du ministère du Travail pour un nouveau grief au sujet d'un transfert et d'une démotivation.

Wabasso Cotton

Le tribunal d'arbitrage a siégé jeudi dernier et a entendu une

dizaine de témoins dans l'affaire des soixante suspensions et congédiements. Deux autres petites filles ont témoigné sur des entrevues avec William-J. Whitehead, l'ennemi juré de la classe ouvrière. Au cours de ces entrevues, le courageux millionnaire, s'adressant à des enfants de 16, 17 ans, les a traitées de noms des plus grossiers dont nous vous ferons grâce.

Dans cet arbitrage, la preuve syndicale est presque finie. La prochaine séance a été fixée au 3 septembre; il est possible que la compagnie commence sa preuve à cette nouvelle séance.

A leur tour

Dix patrons de New-York ont fait le piquetage contre une union hier. Tous sont membres de l'Association indépendante des Manufacturiers de vêtements féminins Inc. Impeccablement vêtus, ils ont paradé avec des pancartes en face du local 117 de l'Union internationale des Ouvriers du vêtement féminin (F.A.T.)

Leur but : exhorter l'Union internationale à entamer des négociations avec leur association en vue de la conclusion d'une entente collective.

L'Union tente de les forcer à se joindre à l'une des trois associations de manufacturiers auxquelles ces patrons refusent d'appartenir.

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE
DESSINS DE FABRIQUE
en tous pays.

MARION & MARION

Raym.-A. Roble - J.-Alf Bastien
1510, rue Drummond
MONTREAL



"EXPORT"
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA



Achète bien
qui
achète
chez

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE

PLateau 5151

MONTREAL

865 est, rue Ste-Catherine

FONDÉ EN 1695

de KUYPER

Blended
GIN

Distillé
au
Canada

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE